

[Accueil](#)

[Le conservatoire](#)

**En pratique**

## En pratique

Les démarches pour les nouvelles inscriptions au conservatoire pour l'année 2020-2021 passent par le portail dem@t de la Ville de Lorient : [demat.lorient.bzh](http://demat.lorient.bzh). Découvrez [ici](#) comment effectuer la démarche aisément.

**A noter !** le conservatoire propose depuis 2019 le prélèvement automatique.

Pour toute information ou précision, contacter le Conservatoire de Lorient **par téléphone au 02 97 02 23 00 - [messagerie](#)**

[ACCÉDER À L'INSCRIPTION EN LIGNE](#)

Les réinscriptions au Conservatoire de Lorient se déroulent du 25 mai au 19 juin, uniquement via le portail [dem@t](#) de la Ville de Lorient. Si vous ne souhaitez pas renouveler votre inscription, merci de nous en informer. Découvrez [ici](#) comment effectuer la démarche aisément.

Pour toute information ou précision, contacter le Conservatoire de Lorient **par téléphone au 02 97 02 23 00 - [messagerie](#)**

[ACCÉDER AU FORMULAIRE DE RÉINSCRIPTION](#)

Depuis 2019, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique. Une seule facture dorénavant, avec la possibilité de payer la totalité des frais de scolarité en une fois ou d'activer le prélèvement en 2 fois à

partir de 30 € de frais de scolarité et en 5 fois à partir de 75 € de frais.

Les tarifs sont votés en conseil municipal. Voir les tarifs en cours en cliquant sur le bouton ci-dessous

## Tarifs des concerts de la saison

- Plein tarif : 10 €
- Tarif réduit\* : 5 €
- Gratuit pour les moins de 14 ans.

\* le tarif réduit est applicable aux étudiants, personnes en situation de handicap, personnes inscrites au Conservatoire de Lorient, personnes présentant une carte de familles nombreuses, personnes en recherche d'emploi.

## Informations complémentaires

**Le cursus en orgue** : dans le cadre de la convention avec l'Académie de musique et d'arts sacrés de Sainte-Anne d'Auray, un cursus en orgue est proposé. Chaque structure appliquera pour toute discipline dispensée un tarif spécifique établi en intégrant **une remise de 50% sur ses tarifs habituels**.

[ACCÉDER À LA GRILLE TARIFAIRE](#)

## Eveil - Initiation

- Le "tout-petit" atelier de musique proposé aux bébés de 3 à 30 mois, accompagnés d'un parent (atelier semestriel).
- Un atelier parents-enfants est proposé aux enfants de petite et moyenne section de maternelle, accompagnés par leurs parents. Encadré par deux enseignantes en musique et en danse, cet atelier semestriel permet de vivre des moments de partage artistique.
- A partir de 4 ans ou entrée en moyenne section de maternelle pour

l'éveil MS (durée : 45 minutes)

- A partir de 5 ans ou entrée en grande section de maternelle pour l'éveil GS (durée : 45 minutes)
- A partir de 6 ans ou entrée en cours préparatoire (CP) pour l'initiation CP (durée : 1h15)

## Cours d'instrument ou de chant

Un cours hebdomadaire d'instrument est proposé de manière individuelle ou semi-collective, dont la durée dépend du niveau de l'élève.

## Formation musicale

La formation musicale est obligatoire, il n'est pas nécessaire de l'indiquer dans les choix lors de la pré-inscription - A partir de 7 ans ou de l'entrée en CE1.

Durée des cours :

- 1<sup>er</sup> cycle : 1h15 à 1h30 par semaine
- 2<sup>e</sup> cycle : 1h30 à 2h par semaine
- 3<sup>e</sup> cycle :
  - en pratique amateur : 1h30 à 2h30 par semaine
  - en pratique professionnelle : 2h30 par semaine

## Danse

La danse est accessible aux enfants dès l'âge de 4 ans dans le cycle éveil et initiation.

Une année d'initiation spécifique à la danse "Premiers pas", est proposée aux élèves de CE1. Elle prépare l'entrée en cycle initial de danse classique et contemporaine que l'on peut intégrer dès le CE2.

A partir de 8 ans, un cursus complet d'études chorégraphiques dédié à la danse classique et à la danse contemporaine est enseigné.

## Les CHAM CHAD

Ce sont des classes à horaires aménagés, pour les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> inscrits au collège Anita Conti, passionnés de musique ou de danse, débutants ou non-débutants.

Renseignements au collège Anita Conti, rue Monistrol - Tél : 02 97 37 38 51 ou via [leur site internet](#).

Tarif de location : 104 € pour une année scolaire

Une réduction de 50% est appliquée pour les quotients inférieurs à 577 €.

Pour toute location, une attestation d'assurance devra être fournie par la famille.

L'élève s'engage à restituer l'instrument dans l'état où il lui a été remis, à défaut, la remise en état de l'instrument lui sera facturée.

En cas de non restitution de l'instrument, la totalité du montant de l'instrument sera facturée à l'élève.

L'inscription au Conservatoire de Lorient vaut acceptation du règlement voté par le conseil municipal.

L'intégralité du règlement intérieur est affiché dans le hall d'entrée du Conservatoire de Lorient ou en cliquant sur le bouton en bas de page.

### Présence, assiduité, absence

Lorsqu'une absence est prévisible, bien vouloir, dans la mesure du possible, en avertir les professeurs et le secrétariat. Pour toute absence notée par le professeur dans le cahier de présence, une demande de justification est automatiquement envoyée à la famille. En effet, même si notre responsabilité n'est pas engagée, il nous paraît important de transmettre l'information aux parents.

## Absence des professeurs, limite de responsabilité

Lorsqu'un enseignant est absent, un avis d'absence est affiché sur les portes vitrées de l'entrée principale de l'établissement. Les enfants mineurs demeurent sous la responsabilité des parents tant que ceux-ci n'ont pas constaté la présence de l'enseignant. Dans le cas de mineurs non accompagnés constatant l'absence de l'enseignant concerné, la responsabilité de la Ville de Lorient ne saurait être engagée.

## Réinscription

Les élèves non réinscrits le 30 juin sont considérés comme démissionnaires.

### CONSULTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'administration doit être avertie par écrit de tout arrêt (démission, congé).

Les élèves qui démissionnent avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année scolaire ne seront redevables que des seuls droits d'inscription de 10 €.

Les élèves démissionnant entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 novembre seront redevables du montant du 1<sup>er</sup> trimestre correspondant à leur tranche de quotient familial. Passée cette date, la totalité des frais de scolarité sera exigée, quelle que soit la durée de fréquentation des cours.

Une exception est toutefois admise pour des raisons majeures, notamment pour les familles appelées à quitter Lorient pour des motifs professionnels. Dans ce cas, seul le trimestre sera dû.

Des inscriptions en cours d'année pourront également être admises pour des raisons majeures, notamment pour les familles arrivées à Lorient pour des motifs professionnels.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant.

Pour exercer ce droit, veuillez contacter:

la Direction de la culture - CS 30010 - 56315 Lorient cedex

## **Mise en place du prélèvement automatique**

Les modalités de paiement des frais de scolarité et droits d'inscription ont évolué depuis 2019 avec la mise en place d'une facture annuelle unique à régler suivant les modalités de paiement suivantes :

- Le paiement unique

Les frais de dossier et de scolarité sont payés dans leur intégralité au Conservatoire dans un délai d'un mois à réception de la facture émise par la ville de Lorient en janvier. Les règlements peuvent être effectués par chèque bancaire ou postal, espèces, carte bancaire ou chèques vacances

- Le paiement fractionné

L'usager peut opter pour le prélèvement automatique pour le règlement des frais de scolarité et de dossier.

\* en 2 fois uniquement pour des frais annuels de 30 à 75 €uros

\* en 5 fois uniquement pour des frais annuels supérieurs à 75 €

Un échéancier indiquant les montants dus et les dates de prélèvement sera transmis après facturation aux redevables et trois semaines au minimum avant la date du 1er prélèvement.